

„Fausse opinion avec les photos en groupe“

Quand plusieurs personnes sont ‘immortalisées’ sur des photos en groupe, les déclarations de consentement ne sont plus requises. Qui pense ainsi, devrait absolument continuer à lire.

Aujourd’hui nous voulons traiter, dans un petit article, la croyance erronée que pour des photos en groupe avec trois, six, sept, huit, neuf 15 ou 20 personnes (ou tout autre nombre en circulation) par forfait on n’a pas besoin d’un consentement de la part des personnes photographiées.

On prend un exemple fictif et discute avec des connaissances :

Lors des vacances de ski on est assis devant le chalet, regarde les passionnés de sports d’hiver et on voit un groupe d’environ 20 personnes, qui s’amuse en faisant du snowboard en maillot de bain. Alors on se dit : ces fous-là, je dois les montrer à mes amis, car personne ne me croira. On prend vite son GSM et au moment où les personnes au snowboard descendent la piste directement en face, on prend vite la photo/vidéo. Immédiatement posté sur le réseau social et tout le monde pourra participer aux plaisirs.

MAINTENANT LA « SOLUTION » :

Il est étonnant et fascinant à quel point la croyance se maintient que pour des photos en grou-

pe un consentement n’est pas requis. Au moins certains pensent : aucun problème. On était tout de même dans un groupe de plusieurs personnes. Si cela avait été une personne seule, ceci aurait éventuellement pu être un problème. S’il y a tant de personnes, je n’ai pas besoin d’un consentement. Ceci peut être vrai, mais pas nécessairement. Pour retenir ceci un peu : cet exemple ne peut être jugé clairement, car deux situations seraient possibles.

Mais pour clarifier une fois pour toutes : aussi longtemps qu’il n’y a pas d’exception légale, des photos avec des personnes ne peuvent être publiées qu’avec leurs consentements. En principe ceci est aussi valable pour les photos en groupe, où un consentement de chaque personne individuelle est requis si ce groupe est l’objectif de la photo en soi. Pour des photos de mineurs, en plus du consentement de la part du mineur, l’accord de la part d’un représentant légal est aussi requis. Le seul fait qu’une personne est photographiée ensemble avec plusieurs autres personnes, ne veut pas dire qu’elle « renonce au droit de son propre portrait ».

Pour cette raison chacun du groupe peut exiger la remise des photos (§§ 1004 Abs. 1 p. 2 BGB , ou similairement §§ 823 para. 1, 249 p. 1 BGB), ou la destruction de la photo §§ 37, 38 KUG , voire exiger une indemnisation.



MAIS D’OÙ VIENT CETTE FAUSSE OPINION ?

L’opinion que pour des photos en groupe on n’ait pas besoin des consentements, peut probablement être ramenée aux exceptions selon § 23 KUG . Ici sont indiqués les cas où des photos peuvent être prises sans consentement préalable de la part des personnes photographiées.

Pour notre cas surtout les paragraphes I nr 2 et 3 doivent être mentionnés :

2. les personnes photographiées n’apparaissent que comme parties secondaires d’un paysage ou d’un endroit

3. l’image présente des réunions, cortèges ou d’autres évènements similaires, auxquels la personne photographiée a participé.

Toutefois, ces exceptions ne peuvent être considérées que si en fait on ne veut pas spécifiquement photographier ce groupe précis, mais quelque chose toute autre (p.ex. le lieu où se trouve ce groupe) et que le groupe de personnes « était là par hasard ». Lors des réunions et d’évènements resp. les données dans nr 3, on ne veut pas directement présenter les personnes, mais l’évènement en soi. Mais ici il faut faire attention à ne pas « présenter les personnes en avant-plan ». Dès que certaines personnes sont mises en évidence, ceci peut déjà constituer une infraction. Ceci est justifié par la supposition que l’objectif de la photo est la personne, et non pas l’évènement tel quel.

Et même si ces exceptions peuvent valoir, restent toujours encore les restrictions selon § 23 para. 2. KUG .

Une autre situation peut se présenter, entre autres, si les personnes constatent qu’elles sont photographiées, elles regardent dans la caméra en souriant et se mettant en pose. Alors ceci peut être interprété comme un consentement implicite (voir aussi LG Münster, jugement du 24.03.2004).

CONCLUSION

Quand donc on veut photographier un groupe, il faut se rappeler que ces photos ne peuvent être utilisées ni publiées sans le consentement de chaque personne individuelle. Même si, en cas de doute, ceci signifie qu’il faut demander 20, voire plus, de consentements. Car en cas d’urgence, il faut prouver que les consentements ont été obtenus, qu’il pourrait s’agir d’une des quatre exceptions selon § 23 KUG, ou que d’autres exceptions spécifiques individuelles pourraient s’appliquer.

Ndlr: Les paragraphes (§§) sont ceux du droit Allemand.





„ADA BOJANA – Le Paradis Oublié“

Partout au monde il y a beaucoup d'endroits avec une belle nature et une situation isolée, ce qui sont les conditions principales pour un mode de vie naturaliste. Beaucoup de ces endroits étaient des endroits de premier choix en été pour la population locale, depuis les anciens temps jusqu'à nos jours. Durant les années 60, 70, et 80 ces endroits étaient des destinations de vacances très populaires pour les gens à esprit ouvert de partout dans le monde. Puis venaient les années 90, avec la guerre et ses destructions. Malheureusement ces beaux endroits n'étaient pas une exception – les destructions y avaient beaucoup d'influences, d'une façon ou d'une autre.

Un de ces endroits était certainement Ada Bojan. Ceci est une île (le mot Ada signifie île en turque), située au sud de l'État de Monténégro, à environ 20 km de la ville la plus proche. L'île a été créée par le delta de la rivière Bojana. Elle fut formée par le remblayage de sable de la rivière, autour d'un navire coulé à l'embouchure de la rivière Bojana.



L'île d'Ada Bojana aujourd'hui et l'emplacement du centre de vacances

L'île est en forme triangulaire, bordée des deux côtés par la rivière Bojana, et par la mer Adriatique au sud-ouest. Elle a une superficie de 4,8 km².

C'est toujours une destination touristique populaire, avec une plage de sable de trois kilomètres, avec des restaurants de fruits de mer traditionnels. Ada Bojana est maintenant un des endroits de premier ordre pour le kitesurf et le windsurf sur la côte Adriatique, en été avec des vents transversaux forts à terre durant les après-midis.

Les premiers naturalistes arrivaient ici en 1972, hébergés dans 83 maisons à quatre appartements, avec une excellente vue sur la mer. Toute cette région faisait partie jadis de la Yougoslavie, un état fort avec une renommée internationale importante, ce qui apportait des temps d'or pour ce centre – qui



Gros plan du centre, vu d'en haut

durant chaque été dans les années 70 et 80 était le domicile de plus de 30.000 naturalistes venus de partout dans le monde. Bien sûr, le centre se développait et à la fin des années 80 il y avait une capacité de plus de 600 lits et une vaste zone de camping étant pleine de campeurs (en fait, la majeure partie des visiteurs étaient sur le terrain de camping). Il y avait aussi un générateur puissant fournissant de l'énergie électrique en cas de besoin.

Durant les années 90 la guerre et les destructions de la Yougoslavie apportaient de mauvais jours pour le centre. Il n'y avait pas directement des destructions par les opérations de combat, mais le nombre bas des visiteurs et les fonds réduits pour l'entretien ont apporté leur part et cette région était devenue un vrai paradis oublié.

Depuis le début du nouveau millénaire le centre de vacances a réussi à rétablir sa propre renommée. Bien sûr, ce n'était pas un processus aisé – il est toujours en cours, mais des changements significatifs sont clairement visibles surtout aujourd'hui. Maintenant il y a de nombreux visiteurs venant de

Évènements Août

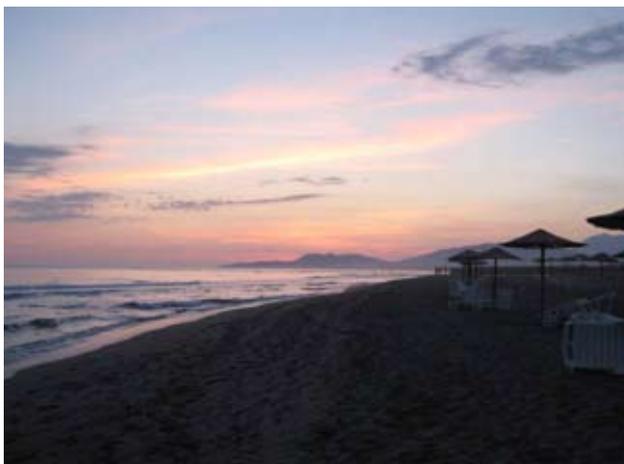
- 21.07. - 03.08.: ENY Rencontre l'été 2016
- 06.08. - 13.08.: Naturist Cruise Adriatic Sea
- 13.08.: La Journée du Lac
- 20.08.: Coucher du Soleil et visualisation d'Étoiles Filantes

Évènements Septembre

- 02.09. - 04.09.: INF-BN-Tournoi de Pétanque 2016
- 16.09. - 24.09.: FEN-Rencontre Familles Europe du Sud
- 17.09. - 18.09.: Weekend de Fermeture

l'UE, mais aussi venant de toutes les régions de l'ancienne Yougoslavie. Maintenant internet est disponible dans chaque chambre (WIFI gratuit dans la zone de la réception), massages facultatifs, équitation, kitesurf, windsurf et aussi des terrains de sports gratuits pour le tennis et le beach-volleyball.

La plage naturiste du centre a maintenant une longueur de 2 km, elle est propre, avec des douches et des chaises longues. On peut être nu dans toute la



La légende dit qu'il y a un merveilleux coucher de soleil sur terre



Le court de tennis dans le centre de vacances



La plage du centre, vue d'en haut

zone du centre, excepté dans le bâtiment principal où se trouvent la réception et le restaurant et dans la zone marquée spécifiquement. Et il y a un autre restaurant au milieu de la plage naturiste où l'on peut être nu tout le temps.

Malheureusement ceci n'est pas un centre de vacances officiel de l'INF-FNI, mais l'Organisation Naturiste Serbe (NOS) essaie constamment à l'arranger. Ces jours-ci la NOS effectue la promotion des bénéfices de l'INF-FNI sur toute la zone de centre de vacances. En plus, il y aura des réunions entre la direction du centre et des responsables de la NOS, avec le thème principal comment établir une forte coopération avec l'INF-FNI.



Vue à partir de la terrasse



La plage du centre

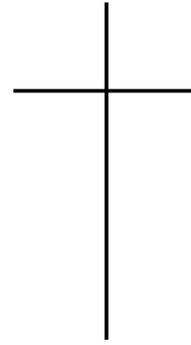
Auteurs : Justimir Pavlović & Katarina Ristić, membres de l'Organisation Naturiste Serbe (NOS) <http://www.nos.org.rs>

Photos 1, 2, 5, 6 et 7 sont des propriétés de HTP Ulcinjska Rivijera. Photos 3 et 4 sont des propriétés de Pavlović Justimir

Lien pour l'information sur le centre de vacances :
<http://www.ulcinjska-rivijera.com/en/?akcija=2>

Info Focus Octobre

Date limite pour les articles est le 20 septembre
Envoi du Focus au plus tard le 05 octobre



In Memoriam
Dr. jur. Johannes Georg Landolt
14 avril 1926 – 15 mai 2016

Le 15 mai 2016 l'ancien président du Conseil Juridique de l'INF-FNI
Johannes Georg Landolt est décédé à l'âge de plus de 90 ans.

Ensemble avec l'Esprit de la Pentecôte il est entré dans un autre monde. Ces cendres ont été remises à la nature sur la « Montagne de la Vérité » (Monte Verità), dans le canton du Tessin en Suisse.

L'avocat formé était actif pendant plusieurs décennies dans l'économie internationale, entre autres comme directeur général d'une filiale établie à l'étranger d'une entreprise internationale ainsi que pour un grand groupe d'entreprises en Suisse. Mais il était également actif comme conseiller économique et juridique.

Il mettait son savoir aussi à disposition d'organisations nationales et internationales.

De 1992 à 2002 le défunt était le Président du Conseil Juridique de l'INF-FNI.

Après sa démission comme conseiller toujours équilibrant pour le CC, il reçut, en reconnaissance et en gratitude pour ses mérites, la médaille d'or de l'INF-FNI lors du 28^{ième} congrès de l'INF-FNI au « Cypress Cove » en Floride.

Au nom de l'INF-FNI le Comité Central présente ses sincères condoléances
aux proches de Johannes Georg Landolt.

Nous garderons Johannes Georg toujours en commémoration honorifique.

Hörsching, le 30 juin 2016
Rolf Hostettler, trésorier
2^{ième} Vice-président de l'INF-FNI

À proximité des Alpes, à 25 km du centre de Turin, 20 minutes de l'aéroport de Caselle.
Caravanes, emplacements pour autocaravanes et tentes, bungalows complètement équipés,
caravanes avec chalet.

Piscine, solarium, jacuzzi et sauna. Clubhouse avec restaurant, pétanque, mini-tennis, tennis
de table, volleyball.

Circuits pour VTT et trails dans le park de Mandria

Via Lanzo 33 - 10040 La Cassa (TO) - Italy, Tel/Fax +39.011.984.29.62 - Tel +39.011.984.28.19
Mail: info@lebetulle.org Web: www.lebetulle.org

